

Présents : BELLAMY M.J. RAMEIX S. SONNEVILLE-COUBE B. FLEURY T. FONTAINE G.
GARNIER H. GOURDEAU E. BELLAMY J.P. DUTOUR M.P. RICHARD A. PELTIER S. LIDDELL C.
Absents excusés :
BARDET S. a donné pouvoir à BELLAMY M.J. ; VALLET S. a donné pouvoir à SONNEVILLE-COUBE B. ;
MICHOT T. a donné pouvoir à BELLAMY M.J. ;

~~

Le Conseil Municipal :

- Approuve, à l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion 2020 qui présentent pour l'exercice :

- un excédent cumulé de fonctionnement de	1 114 997.66 €
- un excédent cumulé d'investissement de	58 439.04 €

Et décide d'affecter, compte tenu des restes à réaliser, au budget 2021 :

- en fonctionnement au compte 002	1 114 997.66 €
-----------------------------------	----------------

- Madame le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition pour l'année 2021. La compensation des recettes communales, mise en place à la suite de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, prend la forme d'un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur le territoire communal. Le transfert s'établit comme suit :

Taux départemental TFB de 2020 **17.62 %** + Taux communal TH 2020 **15.31%** = **32.93%**

Madame le Maire propose de maintenir les taux comme suit pour 2021. Le conseil accepte à l'unanimité :

Taxe Foncière Bâti 2021 : 32.93%

Taxe Foncière Non Bâti : 38.22%

- Approuve, à l'unanimité, le budget 2021 qui s'équilibre en :

- section de fonctionnement à	2 360 514.66 €
- section d'investissement à	1 868 930.49 €

- Madame le Maire présente le tableau des emprunts en cours.

Madame le Maire communique diverses informations.

séance levée à 21 h 45